

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-198**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de la délibération DE-2023-196), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-201), Mme MOTHES (à partir de la délibération DE-2023-195), M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à Mme BISAUTA ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à la délibération DE-2023-195) ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-200) ; Mme MOTHES à M. UGALDE (jusqu'à la délibération DE-2023-194) ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu - Signature de l'accord-cadre pour l'aménagement des PC sécurité provisoire et définitif.

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension du musée Bonnat-Helleu, il apparaît nécessaire de maintenir un PC sécurité provisoire dans la partie ancienne de l'établissement (lieu de l'actuel PC sécurité) durant la phase de transfert du personnel et des collections, à l'issue de la première phase de travaux. Il est également nécessaire de mettre en place un PC sécurité définitif dans l'extension du musée à compter du 1er novembre 2023 jusqu'à l'achèvement de la phase 2 des travaux (décembre 2024). Comme son nom l'indique, ce deuxième PC restera en place à l'issue des travaux.

Le marché public à signer avec une société de sécurité, sera d'une durée de 14 mois. Il s'agit d'un accord-cadre avec maximum, conclu en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, qui donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant estimatif total des besoins du musée Bonnat-Helleu est évalué à 270 000 euros HT. Le montant maximum a été ainsi fixé à 290 000 euros HT pour les 14 mois. Une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositifs des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique en raison de la spécificité du service, a été lancée le 14 septembre 2023.

La date de remise des offres est fixée au 16 octobre 2023. A l'issue de l'analyse des offres, la proposition de la société SIS SECURITE d'un montant estimatif de 278 120,70 € HT, a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation, et rappelés dans le tableau ci-dessous.

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Qualité	60.0
2.1-Stabilité de l'équipe sur la durée de la mission, délai de prévenance en cas de remplacement d'un agent, ancienneté dans l'entreprise des intervenants	20.0
2.2-Effectifs proposés	10.0
2.3-Degré d'exclusivité des agents dédiés à la surveillance du musée Bonnat-Helleu	10.0
2.4-Savoir-faire et savoir-être : formation des agents, leurs spécialités, leur expérience dans des missions patrimoniales, leur capacité à répondre à leur obligation de discrétion	10.0
2.5-Description de la tenue imposée des agents et de leurs équipements	5.0
2.6-Propositions du soumissionnaire concernant le temps de formation dispensée par le musée à destination des agents du candidat ; nombre de 1/2 journées proposées.	5.0

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer le marché public avec la société SIS SECURITE, pour un montant de 278 120,70 € HT, pour une durée de 14 mois,
- à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement dudit marché public.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO,

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services